



Rupture de contract avec la marine nationale

Par **kév**, le **04/12/2008** à **22:56**

Actuellement sous contract avec la marine nationale depuis 2003 et jusqu'en 2013, je souhaiterai mettre fin à ce contract et la marine me soutien que je dois impérativement aller jusqu'au terme de celui-ci. Je voudrais connaître mes droits et la marche à suivre pour quitter la marine nationale le plus rapidement possible.

Par **moa4360**, le **06/12/2008** à **11:41**

Bonjour, je suis actuellement dans ta situation, je suis dans la marine et je souhaiterai mettre fin à mon contrat, cela m'a été refusé j'avoue qu'il n'y a pas grand chose à faire, je suis un peu désespéré, sur le plan légal il n'y rien à faire, c'est scandaleux de vouloir garder des personnes contre leur gré, surtout quand elle ne sont plus lié au service après une formation. Tiens moi au courant si tu as des idées.